

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°8 du 13 février 2009**

**PARTIE TEMPORAIRE**

Armée de terre

Texte n°14

**CIRCULAIRE N° 450189/DEF/RH-AT/RESERVE/AD**

relative à l'établissement des travaux d'avancement aux différents grades d'officier de la réserve opérationnelle de l'armée de terre en 2009.

*Du 16 janvier 2009*

**CIRCULAIRE N° 450189/DEF/RH-AT/RESERVE/AD relative à l'établissement des travaux d'avancement aux différents grades d'officier de la réserve opérationnelle de l'armée de terre en 2009.**

*Du 16 janvier 2009*

NOR D E F T 0 9 5 0 0 5 6 C

---

*Références :*

Code de la défense - partie législative, notamment le livre II de la partie 4.  
Code de la défense - partie réglementaire, notamment le livre II de la partie 4.  
Instruction n° 850/DEF/EMAT/DRAT du 19 septembre 2001 (BOC, 2001, p. 5375 ; BOEM 312.2.2).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Référence de publication :* BOC N°8 du 13 février 2009, texte 14.

---

La présente circulaire a pour but de définir les modalités particulières d'établissement des travaux d'avancement aux différents grades d'officier de réserve de l'armée de terre pour 2009.

**1. TRAVAIL D'AVANCEMENT.**

Les conditions d'ancienneté de grade requises pour les officiers de réserve susceptibles d'être compris dans le travail d'avancement de 2009 sont indiquées en annexe.

La nature des activités à prendre en compte pour l'avancement des officiers de réserve, la valeur des points qu'ouvre chacune de ces activités et le nombre de points à réunir pour être proposable au grade supérieur, sont fixés par l'instruction n° 850/DEF/EMAT/DRAT du 19 septembre 2001.

**2. CALENDRIER DES TRAVAUX.**

Les différents travaux d'avancement devront parvenir impérativement aux directions de personnel dont relèvent les intéressés [direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT) / bureau réserve ou direction centrale du commissariat de l'armée de terre (DCCAT)] avant les dates ci-après :

PROPOSITIONS POUR LES GRADES DE :	DATE.
Colonel. Lieutenant-colonel. Commandant. Capitaine. Lieutenant.	16 juin 2009

Un calendrier de l'ensemble des dates de mise en place des différentes actions à mener dans le système d'information des ressources humaines (SIRH) CONCERTO sera transmis au cours du premier trimestre 2009.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'administrateur civil hors classe,  
adjoint au chef du service de la gestion du personnel,*

Jacky BERNE.

ANNEXE.  
**TRAVAIL D'AVANCEMENT DES OFFICIERS DE RÉSERVE.**

**Ancienneté de grade minimale requise pour une proposition au 31 décembre 2009.**

	LIEUTENANT-COLONEL POUR COLONEL.	COMMANDANT POUR LIEUTENANT-COLONEL.	CAPITAINE POUR COMMANDANT.	LIEUTENANT POUR CAPITAINE.	SOUS-LIEUTENANT POUR LIEUTENANT.
Corps des officiers des armes.	1er octobre 2006	1er décembre 2006	1er août 2005	Avoir au moins 4 ans de grade.	Avoir au moins 1 an de grade.
Corps des officiers du cadre spécial.	1er octobre 2003	1er janvier 2003			
Corps des commissaires de l'armée de terre.	1er octobre 2003	1er août 2005	1er août 2004	1er août 2007	Avoir au moins 1 an de grade.
Corps technique et administratif.	1er octobre 1997	1er août 2004	1er août 2002	Avoir au moins 4 ans de grade.	Avoir au moins 1 an de grade.